

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a essayé d'obtenir la meilleure copie originale. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Comprend du texte en anglais.

D.B. Bygones, 20

074  
A 694

# L'ARGUS, JOURNAL ELECTORIQUE.

OMNIA EXSEQUI DECET.

Vol. I.]

TROIS-RIVIERES, MERCREDI, LE 22 NOVEMBRE, 1826.

[N. 13.]

IMPRIME ET PUBLIE

PAR

LUDGER DUVERNAY,

Rue Royale.

CONDITIONS DE CE PAPIER

Le Prix de la Souscription est de CINQ  
Chelins, pour Trois Mois de publication,  
outre les frais de Poste, payables, à de-  
mande, dans le cours des trois mois.

On donnera place, dans ce Journal, aux  
Avertissements, dans l'une et l'autre  
langue, à des prix très-raisonnables.

On peut s'abonner chez—

- Messrs. Neilson & Cowen, } ...d..... Quebec,
- Et chez Mr. F. Lemaitre, } .....
- Mr. A. T. Kimber, N. P. } .....
- Et Mr. James Lane, } .....
- Mr. Louis Gonzague Nolin,....L'Assomption,
- Mr. H. Olivier,.....Berthier,
- Mr. T. L. Chalou,.....Riviere du Loup,
- Mr. Jean Chaurette,.....Yamachiche,
- Mr. Louis Marcoux,.....Yamaska,
- Mr. Guillaume Smith,.....La Baie,
- Mr. Thomas Fortier, M. D.,.....Gentilly,
- Mr. Pierre A. Dorion,.....Ste. Anne.

**P**AMPHLETS, Cartes, Affiches et  
Blancs de toutes descriptions, Anglais  
ou Français exécutés à cette Imprimerie, avec  
propreté et élégance à des prix très-modérés.  
Trois-Rivières, Nov. 1826.

A l'Editeur de l'Argus.

Monsieur,

Il vous a plu de m'interpeller, de me démasquer,  
et franchement d'avouer mon nom. A cette demande  
je répondrai dans les termes d'un des meilleurs écri-  
vains politiques du siècle dernier, en substituant sim-  
plement votre nom Mr l'Editeur, à la place d'un au-  
tre qui certes n'a rien à gagner par une comparaison  
avec vous. " J'approuve le courage avec lequel  
vous avez donné votre nom au public; et si c'était  
une preuve d'autre chose que de courage, je me se-  
rais cru obligé de suivre votre exemple; j'aurais es-  
péré que même mon nom aurait pu être de quelque  
poids, si je n'avais vu combien peu de considération  
un imprimé reçoit de la signature respectable de Chs.  
E. Mondelet."

Pour éviter aucun injuste avantage qui pourrait  
être pris, il devient nécessaire de vous informer Mr.  
l'Editeur que je suis Anglo-Canadien, et que le peu  
d'acquis que j'ai pu dériver de mon Education fran-  
çaise peut aller de pair avec la votre, en anglais, j'ai  
donc ce me semble quelque droit à l'indulgence pour  
ce que vous appelez faux style, et je vous assure que  
lorsque vous entreprendrez d'amuser le public de vos  
compositions anglaises, vous me trouverez tout dispo-  
sé à passer par dessus les petites défauts qui pourraient  
se trouver dans le votre. D'ailleurs Mr. vous avez  
un grand avantage sur moi en publiant dans votre  
propre langue: tandis que j'ai besoin d'un trache-  
ment pour figurer dans l'Argus; vous aurez donc la  
bonté d'attribuer à l'ignorance de mon traducteur sa  
bonne part des fautes que votre génie supérieur vous  
fera découvrir, contre les règles de Richelet, Wailly,  
ou la toute puissante Academie française.

Ayant demandé votre indulgence, je poursuivrai  
l'avantage que je crois avoir obtenu sur vous; et (a-  
yant devant moi la série complète de votre journal  
célèbre) je procéderai à vous incriminer de ce manque  
de bonne foi et de vérité qui distingue si particulière-  
ment vos écrits.

Je passerai légèrement sur l'attaque dans la quelle  
vous m'accusez de m'être attribué un compliment que  
vous niez m'avoir fait; me contentant de le donner  
au public d'après vos propres paroles: " nous croy-  
ons que la modération qui parait distinguer l'auteur  
de cet écrit, &c." Si je me suis trompé dans ma ci-  
tation vous conviendrez que c'est peu de chose.

Il n'est pas nécessaire Mr l'Editeur que vous infor-  
miez le public que la modération n'a pas toujours été  
observée dans vos colonnes, il le sait de reste: Il  
sait que la décence publique a été outragée, que la  
réputation de la plupart de nos citoyens les plus res-  
pectables a été attaquée, et il sait aussi (le Public)  
pourquoi il a refusé son suffrage à un jeune homme  
en qui il ne plaçait nulle confiance; et ont en consé-  
quence refusé de se rallier autour de l'étendard érigé  
par vous et deux ou trois autres de violens et imbé-  
ciles Collegues. Vous n'avez de fait certainement  
pas été modéré lorsque vous avez attaqué ce qui de-  
vrait être sacré pour tous, je veux dire la tranquillité  
intérieure des foyers de vos concitoyens. Je ne vou-  
accuserai pourtant pas d'être l'auteur des misérables  
vers insérés dans votre N. 9. Je ne vous chargerai  
pas de ce vil attentat contre la paix des familles. La  
bassesse et l'ingratitude de l'écrivain qui (si on peut  
croire la voix publique) était encore dernièrement  
admis dans les maisons et à la table de ceux qu'il a  
ainsi essayé de calomnier, ne sont que trop évidentes;  
il devrait être exposé au public, Mr. l'Editeur, afin  
qu'un être aussi dangereux soit évité par toutes les  
branches de la société. Mais votre manque de modé-  
ration se montre dans l'Argus. Au reste ce serait  
taxer le public trop sévèrement que de citer des pas-  
sages à l'appui de ce que j'avance, ce même public a  
vu vos papiers et il peut en juger par lui-même.

Vous avez l'effronterie d'avancer que vous n'avez  
pas attaqué le parti de Mr. Ogden collectivement!  
Avez vous réellement la conscience de parler ainsi,  
lorsque vous osez dire que vous avez été soutenus par  
les 102 seuls " vrais et loyaux Canadiens!" n'avez  
vous pas parlé stigmatisé tous les Canadiens qui ont voté  
contre votre Idole comme des faux frères? N'avez  
vous pas taxé tous vos concitoyens anglais comme in-  
novateurs sur les droits de leurs frères Canadiens, que  
les anglais se moquent d'eux et les méprisent? Quel-  
le confiance peut on placer dans vos assertions Mr.  
l'Editeur?

Il n'est pas extraordinaire qu'après avoir grave-  
ment assuré le public que vous ne nous avez pas mal-  
traités collectivement, vous leur disiez que vous n'avez  
pas diffamé le caractère personnel de Mr Ogden et  
que " Il y a des gens qui ne connaissent pas la diffé-  
rence entre attaquer le caractère public, et porter at-  
teinte au privé. Cette assertion est digne de vous, di-  
gné d'un homme qui a dit à ses concitoyens qu'ils sont  
"des ignorans, des stupides et des pauvres misérables!"  
Voyez Mr. l'Editeur, voyez à vos colonnes, regar-  
dez à la pièce publiée sous votre sanction; peut-être  
votre propre œuvre, lisez le parallèle tiré entre vous  
même et Mr. O. Mr. O. y est représenté comme  
" altier, grossier, impertinent devant les Cours, son  
Education n'a jamais été soignée, il écrit comme il  
parle." De l'élégant et accompli Mr M. il y est dit  
" Il n'a pas tenu à Mr M. de naître un grand homme  
comme Mr O. mais il a dépendu de lui de se faire Lit-  
térateur! de s'enrichir &c. &c." Pouvez vous à  
cette citation dire que vous n'avez pas calomnié le  
caractère privé de Mr O. tandis que vous vous battez  
les flancs vous pavanez sur vos médiocres acquisitions:  
comme étant des plus merveilleuses. Si la pièce n'est  
pas de vous (ce dont je doute fort) la modestie devrait  
vous induire à en refuser la publication. — Mais excu-  
sez moi, personne ne vous accuse de trop de modestie.

Vous vous égayer à mes dépens pour avoir dit que  
vous avez conduit les *Enfants perdus*; mais lorsque  
vous tombez sur la conduite et la réputation de gens  
connus et respectés en cette province depuis 30 ans  
et plus; et cela par un marmot de votre âge et de vos  
minces qualités; que dire autre chose, sinon que l'en-  
treprise est désespérée?

D'où prenez vous le droit Mr l'Editeur, de dicter  
à vos concitoyens la conduite qu'il doivent tenir? Et

qui vous a institué grand Inquisiteur de leurs actions,  
mêmes de leurs pensées? De quel droit condamnez  
vous ceux qui ne pensent pas comme vous? Nous avi-  
ons des promesses de support de quelques uns de vos  
partisans, mais parceque qu'il nous ont frustrés est  
ce une raison d'assassiner leur réputation pour repai-  
tre nos sentimens d'ambition déçue?

\*FRUSTRE. Ceux qui ont été induits en erreur sur le  
signification de ce mot peuvent consulter le Dictionnaire  
de l'Academie Française.—FRUSTRE, priver quelqu'un  
d'une chose qui lui est due, ou " à quoi il s'attend."

Je respecte (avec quelques exceptions) votre parti,  
et ceux que je ne puis respecter, en trouveront la  
cause dans la violence de leur conduite depuis l'élec-  
tion, ainsi je répète ce que je vous ai déjà dit, qu'on  
peut bien vous attribuer les sentimens hostiles qui ont  
pu se manifester parmi nous, vous êtes le vrai, le  
seul bouc émissaire.

Il ne faut pas s'étonner que vous avez épousé avec  
tant de chaleur la cause d'un Imprimeur tout dévoué,  
selon vous, à votre cause de la vérité. Il y a beau-  
coup à dire sur la souplesse de conscience politique  
de ce Monsieur, mais avec votre permission je le cou-  
vrirai du drap mortuaire, en réservant seulement un  
petit coin pour l'Argus qui parait n'avoir pas long-  
tems à vivre. (\*)

(\*) J'espère que comme Imprimeur et Propriétaire  
de l'Argus, on voudra bien me permettre d'adresser un  
petit mot de réponse aux jérémiades de l'Ami de Mr. O.  
puisque'il m'attaque directement. J'avoue que je n'en-  
tends pas trop bien ce qu'il veut dire et ce que signifie  
" souplesse de conscience politique" mais je veux bien  
lui passer cette fabrication, ce sont sans doute des phra-  
ses et des mots qui lui sont si familiers qu'il ne peut s'em-  
pêcher d'en FAIRE USAGE. Mais point de préambule,  
je viens de suite au sujet, car il s'agit ici d'une accusation  
grave. Voici donc la manière dont je résous ce problème.  
On sait qu'après avoir entendu le célèbre discours de  
l'heureux Candidat, je me suis déclaré ouvertement  
contre son élection, et il parait qu'il ne s'y attendait pas, et  
cela pour trois raisons: 1. parceque j'avais eu l'honneur  
de boire quelques verres de vin avec lui chez son ami (celui  
qui faisait les frais des DINERS et qui donnait des bouteil-  
les de Porter, mais il parait qu'il oubliait quelque fois d'y  
mettre le mercotyque qui avait la propriété de faire tour-  
ner les Girouettes, car à ma connaissance il en a fait ca-  
deau d'une qui n'a pas eu l'effet désiré; la dose était  
trop faible!) 2. parcequ'il m'avait fait imprimer ses pre-  
mières adresses, 3. parcequ'il avait souscrit à six numéros  
de l'Argus. Ah! j'oubliais les offres de services.

Il y a de certains caractères qui ne sont pas reconnais-  
sables dans le temps des élections, c'est sans doute ce que  
l'ami de Mr. O. appelle "souplesse de conscience politi-  
que." Peut-être prétend-il me taxer d'ingratitude, en ce  
que j'ai accepté quelques offres de service de la part de  
certains partisans de Mr. O. (très-respectables d'ailleurs)  
et de ce que je ne les ai pas récompensés en partageant  
leurs opinions comme un lâche adulateur. S'ils m'ont  
rendu service, je les en remercie et je leur en tiendrai  
compte; mais en matière politique, j'ai prouvé en diffé-  
rentes occasions, que je ne reconnaissais ni protecteur ni  
ami; on ne me reprochera pas d'avoir suivi l'autre parti  
par intérêt, tout le monde sait qu'il n'y avait rien à espé-  
rer!! Quant aux menaces qui m'ont été faites, (car j'ai  
passé par plusieurs degrés de la pyramide électorique) je  
les méprise autant que celles dont on avait fait usage en  
certaines occasions où j'ai tenu la même conduite.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, mais crainte  
d'être aussi prolix que Mr. l'Ami, je tire le voile. Si  
cependant il est disposé à continuer la discussion, qu'il  
soit persuadé que malgré la Mort prétendue prochaine  
de l'Argus (car il parait que ce Mr. voudrait m'épouvan-  
ter en me parlant de mort et de drap mortuaire, c'est do-  
mage qu'il n'y ait pas mêlé des fantômes, des spectres,  
des revenans, &c.) qu'il soit persuadé dis-je que je l'at-  
tends de pied ferme, et que j'aurai à lui rapporter, par  
Items un assez bon nombre de PETITS TOURS d'élection,  
en lui nommant tous les personnages, noms et surnoms,  
ainsi que les lieux de la scène, car je prétends lui prouver  
jusqu'à satiété les faits que j'avancerai; ainsi, comme à  
l'avis de plusieurs personnes, il en a déjà assez été dit,  
je lui conseille le silence,

Et me souscris, tout uniment,

L'IMPRIMEUR DE L'ARGUS.

Vous paraissez désirer qu'il ne soit plus parlé de la main que vous et vos compagnons avez offert en signe de paix à Mr O. et son parti, et vous avez l'impudence de dire "devions nous la refuser." Voulez par la faire croire au public que l'offre venait de notre côté. Vous pouvez bien désirer de couvrir ainsi la pusillanimité de votre conduite (sentaat combien elle vous rend méprisables aux yeux des gens honorables) en ayant recours à la fausseté ; mais le fait est trop notoire, c'est vous, et non pas nous, qui avez offert la main.

Je crois avoir eu tort Mr l'Editeur en disant que l'haléine commençait à vous manquer, a en juger par votre papier ce n'est pas le cas ; sept colonnes employées à répondre à une seule de ma part, montre assez que vous possédez superlativement le *vox et preterea nihil*.

Je prendrai maintenant congé de vous Mr l'Editeur. Vous avez usé jusqu'à la corde le sujet que vous avez entrepris de traiter. Je vous ai répondu, et je me reprocherais de continuer plus longtemps une guerre de mots dans laquelle le public ne peut plus prendre intérêt. Donc, si votre papier survit à sa rachitique enfance, remplissez le de ce qui peut instruire, soulagez votre foible cerveau, en y inserant des Extraits de Delolme ou tels autres auteurs que votre bibliothèque peut contenir, et laissez la parti du public qui a la patience de le lire se reposer apres les tempêtes d'injures dont vous l'avez fatigué en véritable maniaque depuis environ dix semaines.

Je suis Mr. l'Editeur votre Serviteur,  
*Un Ami de Monsr Ogden et  
de mes Concitoyens.*

Trois-Rivières, 13 Novembre, 1826.

Avant de répondre à l'ami, nous remarquerons que sa *bonne foi* le porte toujours à attendre à la veille de la publication de notre feuille, pour nous faire remettre ses écrits, afin de trouver des moyens de nous mettre en faute. Sa *can-deur* saute vraiment aux yeux, il date son écrit du 15 et ne l'envoie que 5 ou 6 jours après ! S'il l'a antidaté il manque à la vérité.

Voici donc, en peu de mots, notre réponse à un écrit qui n'est que répétitions sur répétitions, et dont nous pourrions nous dispenser de dire un seul mot, si nous n'étions pas persuadés que l'on attribuerait à la crainte, ce qui ne serait que l'effet du jugement que toute personne sensée portera sur cet érudite morceau.

1°.—Quand on est trop lâche pour se nommer, on trouve toujours des faux fuyans pour s'échapper, mais pourtant c'est celui qui se sauve qui en souffre le plus.

2°.—Si c'est le traducteur premier (car à en juger par l'écriture, ce n'est plus le même, il est disgracié sans doute !) qui est coupable, l'ami lui témoigne sa reconnaissance assez singulièrement en le traitant d'ignorant ; il s'est cru identifié avec lui, et autorisé à le décorer de l'épithète qui lui convient à lui-même. *Pauvre Truchement tu es mal récompensé !*

3°.—Nous avons déjà répondu à l'ami, relativement à la modération. (Voyez le N° 11 de l'Argus.)

4°.—Ceux dont les foyers, comme le dit l'ami, ont été attaqués, et la paix intérieure, &c. (mots vuides de sens dont il se sert) méritaient d'être signalés. Encore une foi, nous ne blâmons pas les gens de bonne foi, mais le mépris que se sont attirés les *girouettes*, les hommes qui, en politique, ont manqué à leur parole, ont menti à leur conscience, atteste combien nous avons eu raison de les exposer aux yeux du public. Ils sont bien punis, puissent-ils en profiter ! En attendant ils auront occasion de s'apercevoir qu'il est rare qu'on soit respecté, lorsqu'on se ment à soi-même.—Quant à l'auteur de la chanson, il se défendra, nous l'espérons, à la satisfaction ample de Mr. l'ami de Mr. Ogden, &c.

5°.—L'ami avance une fausseté en nous taxant d'avoir dit que nous avons été soutenus par les seuls 102 loyaux et vrais Ca-

nadiens. Nous avons dit et nous répétons que notre parti est composé de loyaux et vrais Canadiens, et nous ajoutons que beaucoup de l'autre parti sont de bonne foi, et de plus que nous n'avons désigné et signalé que les gens à *large conscience*. Nous répétons aussi que plusieurs de ces Messrs. Canadiens, du parti de Mr. O. sont méprisables et qu'ils sont méprisés maintenant par des Anglais de marque. La discrétion nous empêche de les nommer, mais si on l'exige nous le ferons. En attendant, qu'on se rappelle quelques conversations tenues il y a eu Dimanche huit jours, et de la manière dont on y traitait un Canadien de Profession, qui s'est montré le *très-énragé* partisan de Mr. Ogden.

6°.—Quant à l'écrit en forme de dialogue, il est faux qu'il soit de nous, et nous ignorons encore le nom de celui qui en est l'auteur. \* Mais à en juger par le style, il est d'une trempe trop supérieure à l'ami, pour qu'il soit besoin de le faire voir. Si ce qu'on y dit de Mr. O. est vrai ou non, le public a eu occasion d'en juger.

7°.—L'ami ressemble à C. D'E, il n'aime pas que les jeunes gens écrivent dans les Gazettes, mais nous nous rions de cette sottise remarque ; et nous aimons mieux écrire la vérité à 24 ans, que de ressembler aux gens de 30 ans de *respectabilité* dont parle l'ami ; ils auraient bien du continuer ces Messieurs dans leur *respectabilité*, et ne pas trahir leurs sentimens !

8°.—Nous n'avons jamais prétendu dicter à nos Concitoyens, mais nous avons fait ce qui est permis, ce qui convient à un sujet Anglais ; nous avons agi ouvertement, et nous avons, autant que nos faibles talens nous le permettaient, prémuni les Canadiens contre le danger qui les menaçait. Nous aimons nos Compatriotes et nous ne les trahisons jamais !

9°.—L'imprimeur ne s'est pas laissé intimider par les menaces, les promesses n'ont eu pour lui aucun attrait : il s'est montré L'AMI VÉRITABLE DES CANADIENS. Voilà son grand crime . . . Voilà la cause des anathèmes qu'on lance contre lui. Il eût été *excellent sujet* s'il se fût montré le *très-humble serviteur de ces Messieurs*, comme il paraît qu'ils l'espéraient. Il ne manque pas à son devoir, puis qu'il a la libéralité d'insérer tous leurs écrits quelqu'injurieux qu'ils soient. En seraient-ils autant ces Messieurs ?

10°.—L'ami peut être convaincu que l'imprimeur continuerait, s'il le voulait, la publication de l'Argus (et cela n'est pas encore décidé) puisqu'il a au-delà de 250 souscripteurs ; et d'ailleurs les offres d'encouragement qui lui ont été faites, suffiraient ; mais vraiment pour l'intérêt de son parti, l'ami devrait se taire.

11°.—Il est faux que nous ayons présenté les premiers notre main à Mr. Ogden. (nous répondons de plusieurs, et nous croyons nous rappeler que Mr. O. l'offrit à M. Dumoulin, nous ne l'en blâmons pas.) et cela nous le pouvons soutenir par tout, et en toute occasion sans la moindre crainte. Adviennent ensuite des conseils *fort officieux*, si l'on veut, mais dont nous faisons autant de cas que de celui qui nous les donne.

\* L'écrit en question a été envoyé de Québec, à mon adresse, par le Steam-boat Richelieu. L'IMPRIMEUR.

Nous nous sommes abstenus de nous arrêter à des *pointes émoussées* que lance *bourdement*, ce pesant discoureur en martelant le bon sens, nous nous sommes bornés aux traits les plus marquans de cette physionomie tout à fait heureuse.

Nous croyons nous apercevoir que tous ces écrits sont le fruit des veilles d'écrivains à *improbis labor* ! . . . . .

Le style change à chaque fois, ce qui nous porte à croire que le *Grand Comité*, commet à la semaine, le soin de nous attaquer, à différens membres, ce qui on effet est très-prudent, et pour cause . . . . .

Nous finissons en disant qu'il n'y a rien de nouveau dans la conduite de ces Messieurs ; de tout temps les défenseurs de la cause du peuple, ont excité les cris des gens en place. Il en sera toujours ainsi. Et comme le disait l'auteur d'un écrit du *Canadian Spectator*, il y a des bonnes gens des Trois-Rivières qui paraissent avoir de grandes raisons pour recommander le silence.

Consolés-vous, Vrais Canadiens, vos consciences ne vous reprochent rien, vous avez agi franchement et vous savez que vous n'avez pas un traître dans

*L'Éditeur de l'Argus.*

P. S.— Il sera aisé de s'apercevoir que nous avons écrit à la hâte, mais il nous fallait le faire, afin que le tout fût livré immédiatement à la presse, grâce à la diligence de l'ami de Mr. Ogden.

*To Mr. Ogden's Friend.*

SIR,  
THE importance of the accusations directed by you against me in this number, having induced the Editor to give me a sight of your master piece of friendship, I have to tell you, that my baseness is but a word, since its end borders on the very reverse. (this I shall explain in the next N°.) With respect to my ingratitude, I beg leave to say that were our mutual services brought to public sight, I doubt very much whether the balance would not be in my favour. As for my going into the house of the person alluded to in the song, at the moment of its publication, it is an infamous falsehood. (My witness may be the person himself.) You surely do not mean the youngster with whose relations I think myself on no bad terms. You speak of society ? but let every one know that at my entry into the world, I have been there received with contempt and disdain by the same whose lowbirth and education ought to have entirely divested of the rights they assumed, and in the possession of which, they have on the contrary been maintained. What was the reason of this treatment, I know not ; for it did not express indignation at any misbehaviour ; but my conjecture is that my being young and unprotected, deprived me of all rights I could otherwise have. On the whole, had not my feelings been untoward my situation, I would have cringed (as was expected) before the haughty despots of society and of fools ; but I have amply repaid their contempt and scorn by way of retaliation, and I do not care two pence for any society, as long as her controul is humiliating. Therefore, most Reverend Sir, your attempts to raise the hue and cry against me, are nothing but a pitiful, yelping, because I have been cast out of society long before I have deserved it, and which circumstance (I am fond of repeating it) I do not care the thousandth part of a farthing for. Being awed by your sublime eloquence I remain.

*The Author of the Song in N° 9.*

JE prie les Canadiens de vouloir bien m'excuser sur ce que ma réponse est écrite en LANGUE ÉTRANGÈRE ; mais les aspersion calomniatrices de l'ami, seroit j'espère, victorieusement repoussées dans l'adresse aux Canadiens que je publierai dans le prochain numéro.

*Note de l'Auteur.*

## L'ARGUS.

MERCREDI, LE 22 NOVEMBRE, 1826.

Si les choses en Europe, ne prennent pas une autre tournure, cette partie de l'ancien monde, présentera sous peu, un spectacle un peu trop tragique, pour le désirer. Néanmoins lorsque la cause de la liberté qui est celle de la justice, a pour oppresseurs non pas des individus, mais des nations entières, il n'y a rien de surprenant que d'autres nations qui n'ont pas encore

permis aux principes de l'obéissance passive de prendre racine chez elles, se lèvent pour marcher au signal de la défense légitime. Les royaumes de Portugal et d'Espagne sont en ce moment les objets des plus sérieuses considérations des Cabinets. L'Angleterre a déclaré qu'elle protégerait le gouvernement constitutionnel du Portugal. La France craignant que l'Espagne, ou plutôt que le despotisme en Espagne, ne subit le même sort qu'en Portugal, a su faire entendre ses récriminations; l'Angleterre a assuré que le gouvernement constitutionnel de France pouvait calmer ses craintes, et que la destruction des avantages de l'inquisition, ne découlerait pas de leur conduite qui ne s'étendra qu'en Portugal. Ce qu'il y a de consolant c'est, de penser que la nouvelle constitution du Portugal, ne permettra pas à la monarchie absolue de Ferdinand, de durer plus de deux ans.

L'Empereur de Russie qui contemple d'un œil favorable un pays dont le climat est moins rigoureux que le sien, s'avance à grands pas vers le sud, L'Empereur d'Autriche paraît envoyer à regret des petits secours aux Turcs.

Le Parlement de cette Province est convoqué pour le 23 de Janvier prochain.

Ceux de nos abonnés qui reçoivent le *Canadian Spectator* et la *Minerve* ont dû remarquer que C. D'E. y est traité comme ses écrits extravagants lui ont mérité de l'être. Un homme qui au lieu de se borner à étudier la constitution qu'il paraît ne pas entendre, s'expose au point de s'offrir pour entamer ou continuer des discussions chevalresques; un homme qui donne à entendre que les Rédacteurs des feuilles françaises de ce pays, ne sont pas les amis du gouvernement; un homme qui veut conseiller au clergé de tenir le peuple dans l'ignorance; un homme enfin qui n'est rien moins qu'absolument incapable de combattre avec les armes dont le poids seul l'accable si bien, qu'il ne peut se relever sans se percer lui-même; un tel homme méritait une leçon dont il ne profitera peut-être pas, mais qui suffira pour le faire connaître à ceux dont il entreprend et conduit si gauchement la défense, et à ceux qu'un sentiment de justice doit révolter contre des vociférations qu'il est surprenant, mais ordinaire, d'entendre de la part de ses semblables.

Le preux Chevalier avait sans raison, sans provocation, lancé un de ses traits contre la *Minerve*, en parlant de *folliculaires*, de *fumer*, de *champignon*, &c. Il s'était plu à s'élever contre les jeunes gens auxquels il ne peut, dans sa rage chevalresque pardonner une démarche qui selon lui, est marquée au coin de la témérité, &c. Cependant celui qui s'imagina que la rédaction des feuilles est l'apanage exclusif des *grisons*, a dû s'apercevoir que pour être jeune, le Rédacteur de la *Minerve* n'en est pas moins nerveux; et le *viellard* doit sentir un peu trop les coups que lui porte le *jeune homme*, pour ne pas se désabuser à ses dépens.

Le silence de l'Editeur (Mr. Fisher) de la Gazette par autorité, dans laquelle les écrits de C. D'E. ont été insérés, fait naître tout naturellement la crainte que les opinions de C. D'E. ne soient partagés par l'administration. Car il paraît que rien ne se publie dans cette Gazette, que par autorité. Cependant cette réflexion n'est dirigée que contre C. D'E. et l'Editeur de la Gazette par autorité; le premier par ses écrits, le second par son silence, sont la cause que l'on formera peut-être des conjectures déplacées. Il est donc important et pour le gouvernement et pour le peuple, que l'Editeur de la Gazette par autorité, désavoue de telles diatribes!

Il eût été assez insultant à l'humanité et à la civilisation, que l'attentat commis dans le Haut-Canada, par Messrs. Jarvis, M'Dougall, et autres, en détruisant l'Imprimerie du *Colonial Advocate* de York, eût pour défenseur un Mr. Hagerman de Kingston, nouvellement fait Juge, &c, sans que les papiers du Bas-Canada se

permissent de désapprouver la publication d'une feuille dont le grand crime étoit de ne pas servir d'instrument pour préconiser les fautes, et les méfaits de certains personnages en place.

Le *Quebec Mercury* n'ose pas, à l'instar du Juge Hagerman, s'écrier que les prétendus abus de la presse l'emportent sur les avantages qui en résultent, il se contente de dire que le *Colonial Advocate*, étoit un "notoriously scurrilous paper," un "papier notoirement malin." Il est évident que bien des gens entendent par *malin*, ce que beaucoup d'autres appellent *légal, constitutionnel, permis, à propos, nécessaire &c.* et comme l'expérience a démontré plus d'une fois, que certains hommes en place n'aiment pas la liberté de la presse, il est tout facile de trouver la solution de la proposition favorite de ces Messieurs.

Ce qui doit dédommager les amis du bien général et les ennemis de l'oppression, c'est de savoir et de se rappeler que toute l'éloquence *basse et rampante* du Juge Hagerman, n'a pas produit grand effet sur l'esprit des Jurés qui avaient à décider des témoignages dans ce fameux procès, et qu'ils ont en dépit des cris de ce Juge qui a sans doute de grandes raisons pour s'élever contre la liberté de la Presse, accordé un verdict de £625 et dépens, contre les perpétrateurs d'un acte qui deshonorerait le Haut-Canada, s'il y avait un grand nombre de Juges Hagerman, de Messrs. Jarvis, M'Dougall et autres.

SANS doute que la manière arbitraire, illégale et oppressive dont Mr le Juge Fletcher (Juge Provincial du District Inferieur de St. François) a traité Messrs. Dikerson et Evans, aura aussi des défenseurs! Et cependant ils l'auront peut-être le sort des Avocats des mauvaises doctrines celui de se faire blâmer par tout ce qu'il y a de gens sensés, modérés, civilisés.

PARMI les abus qui se multiplient dans ce pays, l'un des plus grands nous semble être les efforts que quelques *flatteurs* font pour rendre exécutoires les lois de la Reine Anne, au sujet de l'obligation à laquelle un statut de cette Reine astreignoit les traversiers de passer sans rémunération pécuniaire, les porteurs de la malle. Confondant tout, ne distinguant rien, certains *savans*, amis prétendus des Canadiens, de leur pays, et de la liberté dont nous jouissons, ont voulu prouver que cette loi est applicable à ce pays et voici à quoi se réduisent leurs sophismes. Tout ce qui est du Droit Criminel est en force dans ce pays. Or tout ce qui est pénal est du Droit Criminel. Donc tout ce qui par les lois anglaises est pénal, est en force dans ce pays. Pour déterminer le tribunal auquel doit être portée l'offense qu'ils imputent à un traversier du Canada qui refuse de passer *gratis* le porteur de la malle, voici leur raisonnement.

Tout ce qui est criminel se porte devant un tribunal de juridiction criminelle. Or tout ce qui est pénal est du Droit Criminel. Donc tout ce qui est pénal se porte devant un tribunal de juridiction criminelle. Donc l'offense en question doit être portée à la Cour Provinciale.

L'absurdité d'une pareille doctrine a prévalu au point qu'un nommé Pierre Gouin de cette ville, a été traduit devant la Cour Provinciale, (sans succès jusqu'à présent) pour avoir refusé de traverser le porteur de la malle, en *contrevenant, dit-on, au Statut de la Reine Anne!*

L'on a prétendu que toute Cour de records peut prendre connaissance, et conséquemment la Cour Provinciale. Un tel raisonnement qui met de côté, la certitude que ce statut n'avait en contemplation que les colonies de l'Amérique du Nord d'alors, semble vouloir rendre efficace une partie de la loi, qui contredit cette même loi.

L'on a été plus loin. Ces *savans*, oubliant que sous le gouvernement français, il n'y avait pas d'établissement tel que celui de nos postes, se sentant battus sur un côté, se retranchent, en disant que c'est la couronne de France, qui

assujétissait les traversiers, &c. Eh! Messrs. les *savans*, si c'est la couronne de France, comment se fait-il que vous citiez le statut de la Reine Anne d'Angleterre?

Il est évident qu'un effort de cette nature, est l'effet d'une trame ourdie pour vexer les Canadiens, c'est une imposition horrible sur le peuple du Canada. Que doivent penser des noteurs de cet artifice, les amis du bien des Canadiens? Nous le savons bien!

Les changements qui étoient en contemplation il y a quelques tems, au sujet de plusieurs fonctionnaires publics en cette ville, ont eu lieu et nous pouvons actuellement annoncer avec certitude, ce qui alors n'étoit que l'effet des conjectures.

Mr. Fraser est nommé Greffier de la Cour du Banc du Roi à Montréal, conjointement avec Messrs. Lévesque & Monk.

M. W. Coffin lui succède comme Prothonotaire de la Cour du Banc du Roi, de la Cour Provinciale et Greffier de la Couronne. Mr. Chisholm remplace Mr. Coffin, comme Greffier de la Paix. M. P. L. Panet, avocat de Montréal, est nommé Grand-Voyer, Mr. Antrobus succédant à feu Mr. Taschereau à Québec. Mr. Kerr, comme nous l'avons déjà dit, a été promu à un grade plus élevé et plus lucratif dans la Douane de Québec. Il paraît qu'on ne se propose pas de continuer la *Régence* aux Trois-Rivières.

Mr. Evans ordonné dernièrement à Québec, est ici, et doit assister le Ministre Anglican qui de concert avec les Paroissiens (c'est le *Mercury* qui le dit) doit contribuer au soutien de ce Mr. Evans aura aussi le dessert occasionnelle de Drummondville durant l'absence de Mr. Wood qui est en Angleterre.

Il paraît que l'on se plaint beaucoup à Montréal, d'un défaut d'organisation de Société du Feu. Le dernier incendie qui y a eu lieu, le 11 du courant, semble prouver, par la négligence qui a accompagné les actions de ceux qui en étoient les spectateurs, que cette ville quoique supérieure sous beaucoup de rapports à la nôtre, lui est de beaucoup inférieure sous celui-ci. Aux Trois-Rivières, il existe une Société régulière, les collections des souscriptions subviennent aux besoins que font naître les circonstances, et chaque incendie qui a eu lieu depuis quelques années, a fourni à nos citoyens une occasion de marquer le zèle qui les anime en pareille occasion; et secondés par la régularité de toutes les opérations qui regardent plus particulièrement la société, ils réussissent à détourner les désastres qu'occasionnerait l'élément destructeur, si tout n'étoit pas bien conduit, surtout dans un endroit où il y a tant de maisons de bois.

Il est surprenant que les ASSURANCES ne s'intéressent pas davantage à une objet si important? Fût-ce le cas, notre Société n'en seroit que plus utile dans ses effets.

\* \* \* Nous sommes fâchés de ne pas insérer les "Mémoires de Junius pour servir à l'Histoire des Trois-Rivières," mais outre que nous désirerions éviter de rebattre le même sujet, nous croyons que la virulence du style de JUNIUS, surtout lorsqu'il touche le pouvoir administrateur, nous autorise à remercier l'auteur de sa bonne volonté. Un *Canadien*, *Un Anti-Faquin*, le *Chevalier d'Estimerville* sont omis à raison de la nécessité dans laquelle nous nous sommes trouvés de changer l'ordre de la Gazette, afin d'insérer l'écrit de l'Ami de M. Ogden, que nous aurions pu refuser sous ce prétexte, mais que la franchise qui nous a toujours guidés (ainsi que notre patrie) nous a portés à publier tout injurieux qu'il soit et rempli de répétitions déjà pulvérisés dans notre numéro 11.

MARIE—A Berthier, le 14 du courant, P. X. O. BOUCHER, Ecr. Chirurgien, Fils de F. Boucher, Ecr. de Maskinongé, à l'aimable Demoiselle Luce DELIGNY, Fille de Jacques Deligny, Ec. M. P.

**RÉCEMMENT** publié et à vendre (en Gros et en détail) à cette Imprimerie, et chez les différents Marchands de la ville et du district des Trois-Rivières, une jolie édition du CALENDRIER DE L'ANNEE 1827 Calculé pour le Méridien des Trois-Rivières, Et revizé et corrigé avec un soin tout particulier.

VARIÉTÉS.

CHANSON.

Courons d'la blonde à la brune,  
A changer tout nous instruit,  
Le croissant devient pleine lune,  
Après l'beau tems l'mauvais suit.  
L'hirondelle  
Peu fidèle.  
Change de lieu tous les ans,  
Le papillon volage à l'extrême  
Est errant dans nos champs.  
Si l'pillon  
L'hirondelle  
La lune  
La pluie et l'beau tems  
Sont changeans  
Il faut changer de même. (bis.)

A tout vent la girouette,  
Et les ailes du moulin  
Font toujours la pirouette  
En tournant, tournant sans fin.  
Dans la pente  
L'eau serpente  
Et fait cent tours différens ;  
On voit d'une inconstance extrême,  
Les Zéphirs voltigeans.  
Si l'papillon,  
L'hirondelle,  
La lune  
La pluie et l'beau tems,  
Les ruisseaux  
Les moulins  
La girouette  
Et les vents  
Sont changeans  
Il faut changer de même.

Les rochers de ces rivages  
N'ont jamais changé d'endroit ;  
Et les clochers de village  
Restent toujours sur les toits,  
Ces montagnes,  
Ces campagnes,  
Sont là depuis fort longtems ;  
Cette source toujours la même,  
Va remplir ces étangs.  
Si les rochers  
Les clochers,  
Les ruisseaux, les étangs  
Sont constans,  
Soyons constans de même.

Le Soleil autour du monde  
N'a jamais cessé son cours,  
Ainsi, charmé de ma blonde,  
Je veux la suivre toujours,  
La fidèle  
Tourterelle  
Sert d'exemple aux vrais amans ;  
Le lierre à l'ormeau qu'il aime  
S'est uni dès longtems.  
Si le soleil  
Les ormeaux,  
Les ruisseaux,  
Les clochers,  
Les rochers,  
Les vallons,  
Et les monts  
Dans nos champs  
Sont constans,  
Soyons constant de même.

Le Rat qui s'est retiré du Monde.

FABLE.

Les levantins en leur légende  
Disent qu'un certain rat, loin des sois d'ici bas,  
Dans un fromage de Hollande,  
Se retira loin du tracas.  
S'étendant par-tout à la roudé,  
Notre hermite nouveau subsistait là dedans.  
Il fit des pieds et des dents,  
Qu'en peu de jours il eut au fond de l'hermitage  
Le vivre et le couvert : que faut-il davantage ?  
Il devint gros et gras : Dieu prodigue ses biens  
A ceux qui font vœu d'être siens.  
Un jour au dévot personnage,  
Les députés du peuple rat,  
S'en vinrent demander quelque aumône légère :  
Ils allaient en terre étrangère  
Chercher quelque secours contre le peuple chat ?  
Ratopolis était bloquée ;  
On les avait contraints de partir sans argent,  
Attendu l'état indigent

De la république attaquée.  
Ils demandaient fort peu, certains que le secours  
Serait prêt dans quatre ou cinq jours.  
Més amis, dit le solitaire,  
Les choses d'ici-bas ne me regardent plus :  
En quoi peut un pauvre reclus  
Vous satisfaire ? que peut-il faire  
Que de prier le ciel qu'il vous aide en ceci ?  
J'espère qu'il aura de vous quelque souci.  
Ayant parlé de la sorte,  
Le nouveau saint ferma sa porte.  
Qui désigné-je, à votre avis,  
Par ce rat si peu secourable ?  
Un moine ? Non, mais un dervis.  
Je suppose qu'un moine est toujours charitable.

Le Bonheur dans la Simplicité des Mœurs.

Les Mœurs sont ce qu'elles doivent être chez un peuple nouveau, chez un peuple cultivateur, chez un peuple qui n'est ni poli, ni corrompu par le séjour des grandes cités. Il règne généralement de l'économie, de la propreté, du bon ordre dans les familles. La galanterie et le jeu, ces passions de l'opulence oisive, altèrent rarement cette heureuse tranquillité. Les femmes sont encore ce qu'elles doivent être, douces, modestes, compatissantes et secourables ; elles ont ces vertus qui perpétuent l'empire de leurs charmes. Les hommes sont occupés de leurs premiers devoirs, du soin et du progrès de leurs plantations, qui sont le soutien de leur postérité. Un sentiment de bienveillance unit toutes les familles ; rien ne contribue à cette union, comme une certaine égalité d'aisance, comme la sécurité qui naît de la propriété, comme l'espérance et la facilité commune d'augmenter ces possessions, comme l'indépendance réciproque où tous les hommes sont pour leurs besoins, jointe au besoin mutuel de société pour leurs plaisirs. A la place du luxe qui traîne la misère à sa suite, au lieu de ce contraste affligeant et hideux, un bien-être universel, repartit sagement par la première distribution des terres, par le cours de l'industrie, a mis dans tous les cœurs le désir de se plaire mutuellement, désir plus satisfaisant sans doute que la secrète envie de nuire, qui est inséparable d'un extrême inégalité dans les fortunes et les conditions. On ne se voit jamais sans plaisir quand on n'est ni dans un état d'éloignement réciproque qui conduit à l'indifférence, ni dans un état de rivalité qui est près de la haine. On se rapproche, on se rassemble ; on mène enfin dans les colonies cette vie champêtre qui fut la première destination de l'homme, la plus convenable à la santé, à la fécondité. On y jouit peut-être de tout le bonheur compatible avec la fragilité de la condition humaine. On n'y voit pas ces grâces, ces talens, ces jouissances recherchées, dont l'appât et les frais usent et fatiguent tous les sorts de l'âme, amènent les vapeurs de la mélancolie après les soupirs de la volupté ; mais les plaisirs domestiques, l'attachement réciproque des parens et des enfans, l'amour conjugal, cet amour si pur, si délicieux pour qui sait le goûter et mépriser les autres amours. C'est là le spectacle enchanteur qu'offre partout l'Amérique Septentrionale ; c'est dans les bois de la Floride et de la Virginie, c'est dans les forêts mêmes du Canada qu'on peut aimer toute sa vie ce qu'on aime pour la première fois, l'innocence et la vertu, qui ne laissent jamais périr la beauté tout entière. RAYNAL.

La Ville bâtie en Terre.

La ville de Saint Paul, l'une des plus belles et des plus agréables du Brésil, et dont le climat est un des plus sains de l'Amérique, offre plusieurs places, des églises, des couvens, et ses maisons bâties en terre. Pour élever un mur on prend un moule ou chassis, formé de six planches mobiles placées de champ vis-à-vis les unes des autres, et assujetties dans cette position par des pièces transversales arrêtées par des chevilles. On met dans ces chassis une petite quantité de terre que des ouvriers battent avec des masses, et qu'ils humectent de temps en temps. Quand le moule est plein on l'enlève, et on continue la même opération jusqu'à ce que toute la carcasse de la maison soit finie. On a soin de laisser des espace vides et d'y placer le chassis des fenêtres, des portes, &c. à mesure que l'ouvrage avance. Cette masse s'endurcit en peu de tems ; on repasse les murs de l'intérieur, pour qu'ils soient parfaitement unis et on les peint de diverses couleurs : ils sont en général ornés d'emblèmes ingénieux. Cette espèce de construction aussi extraordinaire que curieuse, est très solide, et on voit à St. Paul beaucoup d'édifices bâtis ainsi qui ont plus de deux cents ans. Pour que la pluie ne dégrade pas la base des maisons on donne aux toits plusieurs pieds de saillie au-delà du mur, les gouttières préserveroient encore mieux de l'humidité, mais leur usage n'y est point connu. En entrant dans la ville on est frappé de l'air de propreté qui y règne, et l'aspect des maisons peintes à fresque offre un coup d'œil brillant et pittoresque.

COMPLAINTES D'UN HABITANT DE S. GREGOIRE.

AIR : Du Juy-Errant.

Malheureux que nous sommes  
D'avoir contrarié  
Quantité de GRANDS hommes,  
Pour du petit vin musqué ;  
Nous en sommes basoués,  
Et de tous les côtés.  
On ne peut jamais plaire  
A deux maître à la fois,  
Dans une grande affaire  
Qui mérite un bon choix ;  
Nous ne pouvions prévoir  
Qu'Argus fit son devoir.

Mais ce qui nous console,  
C'est la fin de nos maux,  
Argus s'en désole,  
Adieu tous ses travaux !  
Que nous sommes heureux  
De son sort malheureux.

Nous avons cru bien faire  
Pour nos chers intérêts,  
En trahissant nos frères  
Ainsi que leurs secrets.  
Nous sommes mal payés  
Et mal récompensés.

Monsieur l'Argus expire,  
Grâce au Dieu Tout-Puissant,  
Pour nous point de soupire  
Car il fut trop méchant ;  
Amis réjouissons nous,  
Et vite buvons tous.

[ Nous donnons place à la complainte de l'habitant de St. Grégoire, quoiqu'il y ait des fautes en plusieurs genres, mais elle est populaire. ] Réd.

AVERTISSEMENTS.

Changement de Domicile.

Le Soussigné informe ses amis et le public de cette ville et des environs, qu'il a transporté sa demeure à la maison nouvellement réparée qui joint celle de Mr. le Grand Vicaire Noisieux. Il saisit cette occasion pour offrir ses sincères remerciemens à ses amis et au public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, depuis son établissement dans cette ville. Il se flatte que son assiduité et son attention pour ses malades, lui mériteront la continuation d'une partie de la faveur publique. LOUIS TALBOT, Médecin et Chirurgien. Trois-Rivières, 10 Oct. 1826.

AVIS.

Le Soussigné ayant été dûment élu Curateur à l'absence de Monsr. Léandre Lemaitre Augé, ci-devant marchand de cette ville, prie tous ceux qui doivent au dit absent, de lui payer immédiatement le montant de leurs comptes, faute de quoi ils seront remis entre les mains d'un avocat pour en poursuivre le recouvrement ; et ceux à qui il peut être du sont priés de vouloir bien lui adresser leurs comptes à son domicile en cette ville, ou au bureau des Messrs. LANGEVIN & Co. à Québec. PIERRE DESFOSSÉS, Curateur. Trois-Rivières, 16 Sept. 1826.

THE subscriber having been duly elected Curator in the absence of Mr. Léandre Lemaitre Augé, heretofore merchant of this town, requests all those who are indebted to the said absentee to pay immediately the amount of their respective accounts, in default of which they will be placed in the hands of an Attorney for recovery ; and those to whom the said absentee may be indebted are requested to send in their accounts at his residence, or the Office of Messrs. LANGEVIN & Co. at Québec. PIERRE DESFOSSÉS, Curator. Three Rivers, 16th Sept. 1826.

Le Soussigné prie les Citoyens des Trois-Rivières et des environs de recevoir ses sincères remerciemens pour l'encouragement libéral qu'ils lui ont accordés depuis plusieurs années, et il les informe qu'il a commencé à BRASSER depuis quelque tems et qu'il peut leur fournir de la BIERRE de la meilleure qualité, quant au goût et à la force, à ses prix ordinaires, pour Argent Comptant. W. H. HARDIE. TROIS RIVIERES, 25 Oct. 1826. 3f.